



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 17 octobre 2022

Classement de l'office du tourisme Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud

DÉLIBÉRATION**N° 2022 – 112**

En exercice : 38

Titulaires présents : 29

Suppléants présents : 1

Pouvoirs : 6

Excusés : 2

Nombre de votants : 36

Le dix-sept octobre de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Sauveur, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Didier LARROQUE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	EXCUSE		Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	EXCUSE		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE	POUV	Alain SCHELLE	Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE			Gérard GROSJEAN	SUPP	Gaël SUTY	Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND	POUV	Isabelle FORMET	Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*:P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Les offices de tourisme peuvent être classés par catégories – I, II ou III - suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par un tableau de classement. Ce tableau est élaboré par l'agence de développement touristique de la France Atout France et homologué par arrêté du ministre chargé du tourisme.

Ces critères sont déclinés en deux chapitres :

- les engagements de l'office de tourisme à l'égard des clients ;
- le fonctionnement de l'office de tourisme : zone géographique d'intervention, missions et engagements organisationnels.

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2022		
Objet	Classement de l'office du tourisme Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud	Délibération n°2022	112
		Page 2 sur 2	

L'office de tourisme Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud, devant demander le renouvellement de son classement en catégorie 1 cette année, déposera un dossier de classement en catégorie I auprès de la Préfecture de Haute-Saône.

Néanmoins, il revient aux collectivités de rattachement de l'office de tourisme et sur proposition de celui-ci, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département. Ce classement est prononcé pour cinq ans.

Décision

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** le Conseil Communautaire

- **DECIDE** de solliciter auprès du Préfet de Haute-Saône le classement de l'Office de Tourisme Luxeuil-les-Bains Vosges du Sud en catégorie I.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme


Le Président

Jacques DESHAYES

